

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un janvier à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christophe DOUSSIN, Adjoint au Maire.

Présents : AGBOTON Anicet, AMBROSI Sébastien, BONTE Maryse, COMPAN Franck, DOUSSIN Christophe, ROUANET Claudie.

Absents excusés : CAPBLANQUET Gérard, GOSSET Aurélie, DURANT Sandrine, TOURNIER Joël

Date de la convocation : 26/01/2019

Secrétaire de séance : ROUANET Claudie

Ordre du Jour :

- 1 – Syndicat d'Electricité : extension de l'éclairage public « Les Arrougès » et « Le village »
- 2 – Demande de financement pour formation
- 3 – Appel à projet ADEME : création d'axe cyclable
- 4 – Ebauche du budget 2019
- 5 – Informations diverses
- 6 – Questions diverses

- 1 – Syndicat d'Electricité : extension de l'éclairage public « Les Arrougès » et « Le village »

✕ Les Arrougès

Monsieur Christophe DOUSSIN informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental de l'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'avant-projet sommaire de l'opération suivante :

***Extension de l'éclairage public au lieu-dit « Les Arrougès »** comprenant :

- la fourniture et pose d'un appareil fonctionnel LED 35 Watts 3000°K (identique à ceux posés dans l'affaire SDEHG 7 BT 412), avec driver bi-puissance 100%-50%, sur le dernier support béton existant à proximité du PL29.
- l'adjonction d'un câble isolé 1x16mm² alu au réseau aérien basse tension existant pour la séparation du neutre commun sur une longueur de 43 mètres.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	173 €
- Part SDEHG	704 €
- Part restant à la charge de la commune	<u>223 €</u>
TOTAL	1 100 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du SDEHG pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avant-projet sommaire ;
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

Délibération n°1-2019

☒ *Le village et les Arrougès*

Monsieur Christophe DOUSSIN porte à la connaissance des conseillers municipaux que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude de l'opération suivante :

***Extension de l'éclairage public aux lieux-dits « Le village » et « Les Arrougès »,** comprenant :

☒ Au village :

- La fourniture et pose d'un appareil de style de type GRANADA LED 30W 3000°K (identique à ceux posés dans l'affaire SDEHG 7 AS 234) avec driver bi-puissance 100%-50% sur une console à installer sur la façade de la bibliothèque municipale ;
- La création d'un réseau aérien sur façade de 24 mètres de longueur en câble torsadé 2x16mm² alu pour l'alimentation de ce nouveau point lumineux ;
- Nota : sous réserve de l'autorisation de passage des propriétaires concernés par le passage du câble aérien sur façade.

☒ Les Arrougès :

- La fourniture et pose d'un appareil routier de type DWW LED 35 Watts 3000°K (identique à ceux posés dans l'affaire SDEHG 7 BT 412 et 7 BT 749), avec driver bi-puissance 100%-50%, sur le support béton existant en bordure de la RD 48, en face du chemin d'accès du quartier.

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	411 €
- Part SDEHG	1 672 €
- Part restant à la charge de la commune	<u>530 €</u>
TOTAL	2 613 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avant-projet sommaire ;
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

Délibération n°2-2019

2 – Demande de financement pour formation :

Monsieur Christophe DOUSSIN informe les conseillers que Madame Nadine MIEGEMOLLE, agent technique, a déposé une demande de financement pour une formation professionnelle.

En effet, après la réussite du permis D (transport en commun), elle doit effectuer une formation complémentaire dite FIMO, pour pouvoir transporter des personnes.

Le coût de cette formation s'élève à 2 382.00 € TTC.

Monsieur Christophe DOUSSIN rappelle à l'assemblée que le permis D a été financé par la mairie.

Monsieur Christophe DOUSSIN demande à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi d'une aide et pour quel montant.

Après discussion, les conseillers municipaux décident :

- D'octroyer une aide à la formation (5 pour, 1 abstention) ;
- De fixer le montant de cette aide à 50 % soit 1 191.00€ (4 pour, 1 avis différent, 1 abstention)
- D'inscrire la dépense au budget 2019.

Délibération n°3-2019

3 – Appel à projet ADEME : création d'axe cyclable

Monsieur Christophe DOUSSIN porte à la connaissance des conseillers municipaux d'un appel à projets concernant les axes cyclables.

L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) propose une aide concernant les mobilités actives (vélo et marche) et demande aux collectivités intéressées par le projet de s'inscrire pour étude.

Les conseillers municipaux donnent un avis favorable à l'inscription de la commune à l'appel à projets ; le projet réside dans la création et l'aménagement d'une voie piétonne et cyclable sur la route départementale 7 du village de Marignac jusqu'à l'entrée de Le Fousseret.

4 – Ebauche du budget 2019 :

Une conversation autour des dépenses et des recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement, s'engage avec l'ensemble des conseillers municipaux.

5 – Informations diverses :

*Il est porté à connaissance des conseillers la liste des subventions versées et « en cours » insérée dans le « contrat de territoire » établie par le Conseil Départemental.

*Monsieur le Maire informe les conseillers de la population effective de la commune, chiffres donnés par l'INSEE.

*La prochaine séance concernant le PLU sera concentrée sur l'approbation du PADD et la validation de l'OAP.

6 – Questions diverses :

Suite à l'arrêt de la participation de la commune de Marignac aux frais de cantine de Le Fousseret depuis la rentrée scolaire 2018, il est soulevé le fait qu'il y a encore des enfants scolarisés au Fousseret faisant partie de fratrie.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 23h10

Pour copie conforme